Publiée le 22.09.2022 par F. BRESOLI - Secrétaire de mairie.

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 060-216005942-20220915-D47_2022-DE

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE ST VAAST LES MELLO ET LE MONTATAIRE BASKET-BALL : ACTIVITES PHYSIQUES EN DIRECTION DES ELEVES.

N°047/2022
Membres élus : 15
Présents: 9
Abstention : 0
Pour: 13 – Contre :0

Date de convocation:
12.09.2022
Date d'affichage
12.09.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Médiathèque, annexe contigüe de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Patrick NIODO, Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Christian TRIN, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET.

Étaient absents excusés : Monsieur Eric MANESSE donne pouvoir à Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Monsieur Patrick NIODO, Monsieur Mikael JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI, Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame Marie-Anne LEROY.

Etaient absents : Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Manuella DUROYAUME.

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

Le Montataire Basket Ball a pour objet la promotion du basketball auprès de différents publics. Investie dans sa mission de promotion du basketball et du sport en général, l'association souhaite pouvoir œuvrer auprès du jeune public.

Pour ce faire, elle se propose d'étendre son dispositif d'animation sportif municipal : découverte des sports à l'école auprès de la commune de Saint-Vaast-lès-Mello.

Dans ce cadre, les membres du Conseil rappellent la nécessité de l'agrément du ministère chargé de l'Education Nationale pour la dispense de ces activités éducatives devant répondre aux principes de l'enseignement public.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 060-216005942-20220915-D47_2022-DE

Considérant l'opportunité pédagogique que représente ce partenariat pour les élèves de la commune qui bénéficieront de séances sportives encadrées par des éducateurs sportifs d'état ;

Considérant l'accord financier passé entre la commune et l'association Montataire Basket Ball à l'occasion de la vente du mini-bus communal en date du 1er juillet 2022 au bénéfice de l'association Montataire Basket Ball.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

D'APPROUVER le contenu de la convention de partenariat entre la Commune de St-Vaast-lès-Mello et le Montataire Basket-Ball pour la mise en place d'activités physiques en direction des élèves.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 20 septembre 2022

Le Maire
Nathalie VARLET

MAIRIE DE SAINT-VAAST-lès-MELLO
60660